

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Pampelonne

CC Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEN, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

La Commune de Pampelonne, représentée par Guy MALATERRE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Pampelonne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, le PETR de l'Albigeois et des Bastides et la Commune de Pampelonne, en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Pampelonne, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.



Article 2 : Contexte et enjeux :

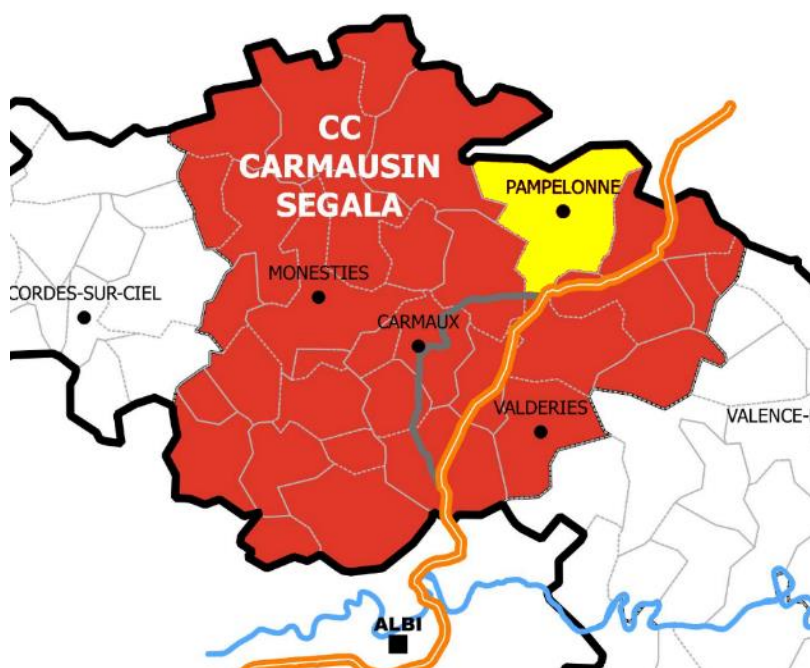
Située à 15 km au Nord de Carmaux, à 30 km au nord d'Albi et à moins de 50 km de Rodez, la commune de Pampelonne regroupe 938 habitants (INSEE 2021) sur près de 36 km².

Pampelonne fait partie du bassin de vie de Carmaux, et de la zone d'emploi d'Albi-Carmaux, couvrant une large partie nord et centre du département.

Pampelonne s'inscrit dans la communauté de communes Carmausin-Ségala composée de 32 communes, pour 29 863 habitants et 485 km², structurée autour la polarité urbaine carmausine et d'un ensemble de bourgs ruraux rayonnant sur leur bassin de vie local.

Le territoire communal est traversé par deux routes départementales, la D78 qui relie Sainte-Gemme à Pampelonne jusqu'en limite départementale, et la D53.

Le territoire communal s'organise autour du bourg, ancienne bastide du 13^{ème} siècle, et de plusieurs hameaux principaux (Lunaguet, Teillet, Prunet, Boyals...).



- **Histoire de la commune :**

Créée par le sénéchal Eustache de Beaumarché en 1290, Pampelonne était une bastide royale au 13^{ème} siècle. De cette époque ne subsistent que la place carrée particulière aux bastides et une tour d'angle au cœur du village puisque les maisons ont perdu leurs arcades et les fossés entourant les alentours de la place ont été bouchés au début des années 1900.



La vallée du Viaur, du fait de sa géographie, recèle un patrimoine historique riche tels que le château de Thuriès.

Au cours des invasions des 9^{ème} et 10^{ème} siècles, et lors des guerres féodales qui ravagent le pays d'oc au 12^{ème} siècle, les populations trouvaient refuge dans la vallée du Viaur et se mettaient sous la protection des « castellas ». Ces sites étaient des fortifications généralement aménagées sur les pentes peu accessibles de la vallée. On suppose que ces constructions limitées à une tour de guet avaient une fonction de contrôle. La présence de nombreux sites fortifiés (châteaux, bastides et chapelles) confirme le rôle stratégique et défensif de la vallée du Viaur, une frontière entre Languedoc et Gascogne, entre Albigeois et Rouergue.

Un habitat féodal se serait développé autour du château de Thuriès mais l'exiguïté de cet espace aurait conduit à la construction d'une bastide sur le plateau. La première mention du village date de 1290.

Vers 1295, Bertrand Vicomte de Lautrec cède le château et la seigneurie de Thuriès à Eustache de Beaumarchais, Sénéchal de Toulouse. Ce dernier, ancien gouverneur de la Navarre, s'était emparé de Pampelune, capitale de la Navarre. Il donne le nom de « Pampilona » lors de la construction de la bastide fortifiée de Pampelonne.

La France des 14^{ème} et 15^{ème} siècles est marquée par les tragédies : famines, pestes, révoltes populaires, conflits civils et militaires... C'est le siècle de la « Guerre de Cent Ans » qui voit s'affronter l'Angleterre et la France.

En 1379, le château de Thuriès est pris par les anglais. Un siège est mis en place pour les déloger. Mal organisés et peu équipés, les assiégeants lèvent le siège en 1380. Durant près de 4 ans, les anglais rançonnent et pillent la région. Selon certains historiens, l'occupation anglaise de Thuriès cesse en 1384 lorsque le Comte d'Armagnac rachète le château. Le château de Thuriès fut sans doute démantelé sous Richelieu deux siècles plus tard.

Le site est inscrit aux monuments historiques depuis le 12 juin 1927.

- **Le cadre de vie :**

Le territoire communal est marqué par deux grandes entités paysagères : le Ségala carmausin et la Vallée du Viaur, identifiées à l'échelle du département au sein d'Atlas des paysages tarnais.

Le Ségala offre des paysages contrastés entre fonds de vallées encaissées, sauvages et boisées et sommets de plateaux où domine encore l'agriculture.

Le Ségala Carmausin forme un ensemble de hautes-terres dans le nord du département. Cette entité paysagère est également nommée « pays des cents vallées ». Ce plateau a subi une érosion qui a tracé un paysage ondulé formant les vallées, aussi creusées par les nombreux cours d'eau.

La géologie du Ségala est dominée par le schiste et le granit. On retrouve ces derniers dans l'architecture où en effet, nombreux sont les maisons, moulins ou sécadous qui sont réalisés à partir de ces matériaux.

Par moment, les paysages se transforment en Vallées ou Gorges et ravins, très encaissés. Ces secteurs offrent des paysages fermés en raison des versants escarpés, impropres à l'agriculture mécanisée. Dans ces espaces la forêt domine, conservant un caractère sauvage.

La vallée du Viaur entaille les plateaux du Ségala et forme la frontière entre l'Aveyron et le Tarn. Elle est localisée au nord et nord-est du territoire du SCoT.

Cette vallée est constituée de paysages sauvages qui sont difficilement accessibles, à l'inverse des plateaux qui sont marqués par l'activité agricole. Sur les pentes de la vallée, la forêt est très présente. On retrouve toutefois quelques hameaux s'accrochant à des replats. On trouve encore de vieux moulins rappelant qu'autrefois les liens entre les plateaux et la vallée étaient forts : Le seigle était cultivé sur les plateaux et transformée en farine grâce à la force motrice de l'eau. Aujourd'hui, la mécanisation de l'agriculture n'est plus compatible avec les importants dénivelés de la vallée du Viaur. Ainsi, les prairies qui ne sont plus dédiées à l'élevage tendent à se refermer et à s'enfricher.



L'altitude varie entre 250 et plus de 550 mètres. Les boisements représentent 35% du territoire communal et sont présents principalement sur les coteaux et les fond de vallée, du Viaur et du Cérét notamment. Les prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole représentent 34% du territoire tandis que 28% de la surface communale est composée de terres arables.

Le site Natura 2000 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », traverse la commune. Le site se compose de cinq cours d'eau majeurs du bassin versant de la Garonne : le Tarn, l'Aveyron, le Viaur, l'Agout et le Gijou. Son réseau de cours d'eau constitue un axe de migration et un site potentiel de reproduction pour la faune piscicole (6 espèces de poissons d'intérêt communautaire sont recensées sur le site) et accueille d'autres espèces aquatiques d'intérêt communautaire telles que l'Écrevisse à pattes blanches et la Mulette perlière. Le territoire communal est également couvert par plusieurs ZNIEFF et l'Espaces Naturel Sensible « Viaur Thuriès (Vallées du Ségala) ».



Ancienne bastide caractérisée par un plan quadrangulaire aux rues perpendiculaires articulées autour de la place du marché, le bourg s'étire le long de la D78. La Place du Foirail n'a pas été minéralisée et offre un large espace engazonné et arboré en cœur de village.



- **Dynamiques démographiques :**

Après une démographie en dent de scie, la commune a renoué avec une dynamique démographique positive depuis les années 2000. Cette embellie est confortée par le dernier recensement qui établit la population communale à 880 habitants avec l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2021
Population	873	833	671	715	669	736	828	938

L'évolution du parc de logements atteste de cette dynamique avec une évolution à la hausse depuis les années 90.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	318	385	356	437	449	505	557	559
Résidences principales	264	280	243	278	272	317	374	387
Résidences secondaires	51	70	98	127	123	143	141	120
Logements vacants	3	35	45	32	54	45	42	52

- **L'activité économique :**

La population active représente plus de 75% de la population (données INSEE 2020). L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active de 15 à 64 ans qui y réside) est de 76%, la commune présente donc 3 emplois pour 4 actifs. Mais si 33% des actifs de la commune de Pampelonne travaillent dans leur commune de résidence, la grande majorité des actifs travaille dans une autre commune.

On dénombre 241 emplois sur le territoire communal en 2019. Les plus gros employeurs sont l'EHPAD avec 48 emplois et la menuiserie avec 10 emplois.

L'activité agricole reste un marqueur fort du paysage, dominée par la céréaliculture.

Le secteur de l'industrie représente près de 27% des établissements de la commune. Il est suivi par le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (près de 23% des établissements).

La particularité du paysage économique Pampelonnais s'explique par la présence de la Zone d'Activité de la Croix de Mille.

Cette zone d'activité est l'une des plus récente sur le territoire intercommunal, elle a été inaugurée en 2009. Elle se situe à 500 mètres de l'échangeur « Croix de Mille » de l'axe A68/RN88.

Une zone de services a été développée sur l'échangeur, à proximité directe de la zone d'activités. Elle présente un restaurant, un hôtel, une boutique de produits du terroir, un tabac, un distributeur bancaire, une salle de réception, une aire d'accueil poids lourds, une station-service, une aire de covoiturage, des bornes de recharge électrique, la déchetterie Trifyl accessible aux professionnels....

La zone se place au carrefour de plusieurs agglomérations : à 5 minutes de Carmaux, à 15 minutes d'Albi, à 30 minutes de Rodez. Sa superficie est de 18,4 hectares, dont 7,5 hectares disponibles.



La zone accueille plusieurs entreprises :

- Colas Sud-Ouest, entreprise de travaux publics et agricole,
- SA4R, commerce de gros d'animaux vivants,
- Electro Maintenance 81, spécialisé dans l'installation de panneaux photovoltaïques,
- SA David Alain, société de commerce de matériel de BTP et agricole,
- SARL Rios Emmanuel, activité de plombier,
- SARL SRT Charpente Couverture, spécialisée dans les travaux de charpente,
- Berteau, activité de jardinier paysagiste,
- Menuiserie Cougoureux, travaux de menuiserie,
- SARL Fy Nett spécialisée dans le nettoyage de bâtiments et nettoyage industriel
- EURL Joseph Services, spécialisé dans l'installation électrique, tous locaux,
- SAS Nid'Art, activité de commerce de gros,
- Taibi Peinture, spécialisée dans les travaux de peinture,
- Pinosa serrurerie, spécialisée dans l'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie.

Le centre-bourg présente un panel de commerces et services de proximité : épicerie, boulangerie-pâtisserie, bar-restaurant, boucherie-charcuterie, salon de coiffure, pharmacie, garage automobile, agence postale communale, restaurant au bord du Viaur en période estivale...

La boulangerie est installée depuis 2022 dans des locaux rénovés par la commune dans un bâtiment situé place du Foirail. Objectif : proposer un outil de travail adapté et répondant aux normes actuelles afin de pérenniser cette offre commerciale en cœur de bourg.

Le bourg ne présente pas de marché de plein air mais un jeudi sur deux, le commerce ambulant des Saveurs Pampelonnaises propose des plats à emporter.



- **L'habitat :**

La commune de Pampelonne compte 559 logements (INSEE 2020), dont 387 résidences principales, 120 résidences secondaires et 52 logements vacants. A hauteur de 9%, le taux de logement vacants reste significatif sur la commune.

Le taux élevé de résidences secondaires peut s'expliquer par la situation de la commune traversée par le Viaur mais également par une raison historique : les dignitaires de Carmaux venaient passer leur vacance à Pampelonne.



Parmi les résidences principales, 86 % sont occupées par un propriétaire, 10 % par un locataire et 4 % sont mises à disposition gratuitement.

La commune compte 2 logements sociaux privés, tous deux occupés, et 3 logements communaux : un dans un hameau (T3 dans l'ancienne école et du terrain) loué depuis 2004 à la même famille ; 1 T4 loué à la même famille depuis 2015 et un autre T3 dans l'ancien logement de la poste avec du terrain. La demande locative est importante sur cette commune à l'interface entre les départements du Tarn et de l'Aveyron : on constate la présence de jeunes couples recherchant des logements en location sur ces communes car l'un des conjoints travaille dans le Tarn (proximité de Carmaux et Albi notamment) et l'autre en Aveyron (proximité de Réquista et Naucelle).

Notons toutefois la présence de plusieurs établissements d'accueil de personnes âgées sur le territoire (EHPAD et résidence pour seniors autonomes) qui ont une influence non négligeable sur le type de population qui s'installe.

Concernant l'âge du parc de logements, 57 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute réglementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important.

La commune compte 4 lotissements :

- Lotissement Groussoles en 1979 : 30 lots.
- Lotissement Près de Maffre en 2004 : 8 lots ;
- Lotissement du Pesquié 1 en 2007 : 16 lots ;
- Lotissement du Pesquié 2 en 2015, il présente 18 lots à 2 min à pied du centre-ville dont 7 sont déjà vendus.



- **L'offre de services à la population :**

Pampelonne dispose de plusieurs services de proximité (épicerie, boulangerie, salon de coiffure, Agence Postale Communale, un service d'aide à domicile en milieu rural...). La gamme de services intermédiaires (banque, agence immobilière, agence d'assurance, ...) et les équipements de gamme supérieure (cinéma...) sont disponibles à proximité sur Carmaux.



Le RPI du Ségaviaur rassemble 7 communes (Pampelonne, Tanus, Moularès, Tréban, Montauriol, Crespin et Lacapelle-Pinet). Ce RPI comporte 2 sites : un à Tanus et un à Pampelonne. Les enfants sont répartis chaque année entre les 2 sites en fonction des effectifs. L'école de Pampelonne accueille les élèves de la petite section au CM2 répartis en 3 classes, soit 67 élèves sur les 115 du RPI en 2024.

Un service de CLAE accueille les enfants en matinée et en fin de journée le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La crèche du Ségala a une capacité d'accueil de 16 places pour des enfants de 10 semaines à 3 ans. La commune compte également 2 assistantes maternelles agréées.

Le Relais Petite Enfance Carmausin-Ségala assure des temps d'animation et d'échange à destination des assistantes maternelles et des familles.

En matière de santé, la maison médicale, en service depuis le 1er janvier 2019, accueille deux cabinets médicaux, un cabinet infirmier, des kinésithérapeutes, ainsi qu'une sage-femme.

L'EHPAD Filieris de Pampelonne a ouvert ses portes en 2015. Il est localisé dans le centre-bourg à proximité des services et commerces. L'établissement a une capacité d'accueil de 80 places réparties entre de l'hébergement permanent, de l'hébergement temporaire et des unités de vie Alzheimer.



La résidence pour seniors « Les Jardins de Pampelonne » est un projet né en 2020, de la coopération de plusieurs professionnels tarnais du milieu du bâtiment. Elle accueille depuis 2022 des seniors autonomes de plus de 60 ans dans 20 appartements meublés d'habitats inclusifs de type T2 et T3, de 30 à 50 m². Des parties communes regroupent plusieurs pièces à disposition de tous les locataires : salon, séjour, terrasse extérieure, cuisine commune équipée, buanderie...



- **La mobilité :**

La commune est principalement structurée le long de la RD 78 qui relie la commune à Carmaux et à l'axe Albi-Rodez via les Farguettes à Sainte-Gemme. Les RD 53 assure une liaison est-ouest. Aucune ligne régulière de transport en commun ne dessert la commune.

Le service de transport à la demande « TRANSégala » est proposé par la communauté de communes Carmausin-Ségala par délégation de la Région Occitanie. Ce service permet aux habitants de se rendre à Carmaux tous le vendredi matin, jour de marché.

En matière d'électromobilité, des 2 bornes de recharge des véhicules électriques sont disponibles à la ZA de la Croix de Mille.

- **Les activités culturelles, loisirs et tourisme :**

La vie associative sur le territoire communal est dynamique.

Avec plus de vingt associations sur la commune, les habitants bénéficient de nombreuses animations et peuvent pratiquer toutes sortes d'activités tout au long de l'année : activités sportives (foot, danse, judo, marche nordique, yoga), animations, culture...



La médiathèque cantonale de Pampelonne fait partie du réseau D'Lire & plus, le réseau des médiathèques du Carmausin-Ségala qui permet aux adhérents de consulter et réserver gratuitement des livres, des supports musicaux et cinématographiques, des documentaires... et d'accéder à des ressources en ligne (livres, musiques, films, méthodes d'apprentissage d'une langue, etc). Deux postes informatiques sont également disponibles.

Pampelonne rend hommage au célèbre député tarnais Jean Jaurès dans son Espace Jaurès, ouvert en 2014. Ce site propose des ouvrages, des fonds sonore faits de lectures de textes écrits par Jaurès ou encore des photos qui retracent la vie du célèbre politicien.

Depuis 2004, un évènement marquant se déroule chaque année sur la commune : la fête du livre et de la gourmandise. Elle est organisée par la Mairie de Pampelonne et l'association "Des Livres et Nous" et a pour but d'offrir un libre accès à la culture dans le monde rural. La culture est à l'honneur tout le long d'un week-end de juillet avec des lectures, des conférences, des contes et des concerts sans oublier les nouveautés d'auteurs qui partagent l'affiche avec une cinquantaine d'artistes. Mais cette manifestation sous le signe de la littérature consiste également à mêler la culture et la gastronomie. Elle invite donc les amateurs de lettres à venir déguster les gourmandises locales.



En matière d'équipements sportifs et de loisirs, la commune présente un gymnase, une salle polyvalente, un terrain de football/stade, un boulodrome et une aire de jeux sur la place du foirail.

Le stade de foot est relié au centre-bourg par un cheminement doux et sécurisé aménagé récemment par la commune. L'école de foot attire les enfants de toutes les communes avoisinantes. Cependant, les vestiaires présentent un état de vétusté important.



Plusieurs sentiers de petite et grande randonnée jalonnent le territoire communal. En saison estivale, des canoés sont disponibles à la location au camping des Terrasses du Viaur.

De mai à septembre, ce camping 2 étoiles situé au bord du Viaur et mis en gestion par la commune, propose des vacances en pleine nature pour des séjours en chalet, tipi, lodge ou emplacements pour tentes et camping-cars. Le camping possède 31 emplacements dont 20 emplacements nus, 6 hébergements avec sanitaire et 5 hébergements sans sanitaire.



La commune compte également 15 gîtes (2 gîtes 2 épis / 2 étoiles, 1 gîte 2 épis/1 étoile, 3 gîtes 2 épis, 3 gîtes 1 étoile, 2 gîtes 3 épis et 4 gîtes non classés).

Le château et le barrage de Thuriès nichés dans la vallée du Viaur et les activités de pleine nature représentent des moteurs d'attractivité touristique.

- **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Pampelonne s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.

Pampelonne a participé au dispositif de Conseil en Energie Partagé de 2016 à 2018, porté par le Pôle Territorial. Ce dispositif a permis aux communes bénéficiaires :

- D'avoir un suivi des consommations énergétique de l'ensemble de son patrimoine,
- Des visites techniques des bâtiments et des postes d'éclairage public pour identifier les gisements d'économie d'énergie
- Un accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations CEP
- Un accompagnement pour la réalisation de travaux (analyse de devis, de cctp, définition de projet de rénovation...)

Depuis août 2023, la commune a mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6H30.

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH Carmaux-Ségala (2015-2020)
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Carmausin-Ségala a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

An matière de production d'énergie, une usine hydroélectrique est implantée sur le site de Thuriès. Des panneaux photovoltaïques sont présents sur les toitures de plusieurs bâtiments de la zone d'activité de la Croix de Mille.



Atouts :	Faiblesses :
• Un bourg-centre bien équipé, à proximité de Carmaux et d'Albi via la RN88 et à l'interface entre Tarn et Aveyron. • Sur Pampelonne la population a accès à un panel de services et commerces de proximité • Un tissu riche de professionnels de santé et d'équipements pour seniors. • Une zone d'activité pourvoyeuse d'emplois • Une forte dynamique associative, culturelle et sportive • Une attractivité touristique autour du site de Thuriès et des activités de pleine nature • Un patrimoine bâti remarquable (ancien château et caractère architectural de l'ancienne bastide)	• Un tissu commercial de centre-bourg diversifié mais incomplet • Une absence de transport collectif
Opportunités :	Menaces :
• S'appuyer sur le dynamisme culturel et sportif de la commune pour attirer de jeunes ménages et des familles • Affirmer le caractère sportif de la commune avec la rénovation des équipements existants et en complétant l'offre	• Une tendance au vieillissement de la population (à nuancer par la présence d'un EPHAD et de logements pour seniors)

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

On distingue au travers du projet communal 3 axes prioritaires d'intervention :

• RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG

A proximité de Carmaux et d'Albi et proche de l'Aveyron dans un cadre rural attractif, la commune de Pampelonne dispose de nombreux atouts. A l'image de la place du Foirail, espace vert et végétal au centre du bourg, la commune souhaite aller plus loin dans la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics. La traverse nécessite d'être aménagée et requalifiée à plus long terme.

Pour favoriser un accueil qualitatif de nouveaux habitants, des logements locatif communaux seront rénovés thermiquement.

• DEVELOPPER ET ADAPTER LES SERVICES A LA POPULATION

La commune mène une politique de soutien au maintien et au développement de l'appareil commercial de centre bourg. Ainsi, en 2022, un local a été réaménagé sur la place du Foirail pour accueillir dans des conditions adaptées et optimales la boulangerie-pâtisserie déjà en place.

La commune souhaite dupliquer cette action à destination de l'épicerie dans un bâtiment plus adapté et plus vaste, toujours au cœur du village.

Différents travaux sont également prévus pour rénover et adapter les équipements publics (école, bâtiments publics...).

- **CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS**

L'offre en équipements sportifs de Pampelonne rayonne sur un large bassin de vie. La commune souhaite améliorer les conditions de la pratique sportive (vestiaires très dégradés) et compléter l'offre avec de nouveaux équipements (city stade, pumptrack à plus long terme...). Ces différents projets s'insèrent dans le projet global de structuration de la Plaine des Sports, accessible à pied depuis le village via une piste piétonne sécurisée aménagée en 2019.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Le projet du contrat Bourg Centre de Pampelonne s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :
 - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
 - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
 - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...

- le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
 - dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
 - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
 - la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
 - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
 - le soutien aux activités commerciales
 - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
 - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
 - la formation et l'insertion
 - la signalisation économique, touristique et de services
 - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
 - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
 - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
 - la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
 - la création et gestion de maisons de services au public
 - la création et la gestion de la piscine intercommunale
 - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
 - la gestion et l'organisation du transport à la demande
 - le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
 - Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Boulloc-Verrerie » de Carmaux
 - Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
- **Axe 4** la politique culturelle :
 - La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
 - Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- Du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Pampelonne constitue une polarité rurale du territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Pampelonne s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2022-2028, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)

- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)

La commune de Pampelonne élabore actuellement son PLU.

A cette occasion, elle devra notamment intégrer les objectifs du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais approuvé en mars 2019, schéma dans lequel la commune est identifiée comme pôle relais de l'espace à dominante rurale. Cette dénomination fait de Pampelonne un lieu privilégié d'accueil de population et d'installation d'équipements et de services de proximité.

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- du CAUE du Tarn

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Pampelonne dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a précédemment été réalisée :

- Une étude d'orientation sur le développement du plateau sportif en 2021

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement / phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Villes et villages d'avenir
- Actions d'adaptation au changement climatique
- Programme « un arbre un collégien » : actions en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants (pour les logements locatifs : les communes de moins de 2 000 habitants)
- Actions en faveur de la production de logements « Tarn – Vivre ensemble »

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée de portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer l'attractivité du bourg	Aménager et végétaliser les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
A proximité de Carmaux et d'Albi et proche de l'Aveyron dans un cadre rural attractif, la commune de Pampelonne dispose de nombreux atouts. A l'image de la place du Foirail, espace vert et végétal au centre du bourg, la commune souhaite aller plus loin dans la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics. La traverse nécessite d'être aménagée et requalifiée à plus long terme.	
Objectifs stratégiques	
• Agir pour la désimperméabilisation des sols • Végétaliser les espaces publics communaux • Favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur • Qualifier les espaces publics, sécuriser et favoriser les circulations piétonnes	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : Désimperméabilisation de l'ancien cours de tennis pour la création d'un jardin public Descriptif : Désimperméabilisation d'un ancien terrain de tennis de 3000m² et création d'un jardin public avec théâtre de verdure, promenade piétons/cycles, jeux d'enfants et espace de biodiversité planté. Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 147 100 € Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☐ 2025 ☒ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028	 

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Agence de l'Eau, Région (sous réserve du respect des critères du dispositif Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école), Département	
Projet 1.1.2. : Plantation d'arbres à la plaine des sports Descriptif : Utiliser le terrain acquis pour la réalisation de la plaine des sports afin de le végétaliser avec des essences d'arbres locales et adaptées au climat. Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 15 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Arbres et Paysages Tarnais Partenariat financier : Département	

Projet 1.1.3. : Requalification urbaine de la traverse du bourg

Descriptif : Aménagement et requalification urbaine de la traversée du bourg avec création d'espaces de détente végétalisés et des voies douces destinées aux piétons et cyclistes dans le respect du patrimoine local.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne

Coût estimatif : 2 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Etat, Région (*sous réserve du respect des critères du dispositif Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école*) et Département



Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité du bourg	Rénovation énergétique de 2 logements locatifs communaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Pour favoriser un accueil qualitatif de nouveaux habitants, des logements locatifs communaux seront rénovés thermiquement.	
Objectifs stratégiques	
• Mettre en œuvre une rénovation thermique globale des logements communaux • Favoriser les économies d'énergie pour les locataires	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.2.1. : Rénovation énergétique de 3 logements locatifs communaux Descriptif : Rénovation énergétique de 3 logements propriétés de la commune, situés au cœur du village. Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 200 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat Fonds Vert, Région (<i>sous réserve du respect des critères du dispositif de soutien au logement communal</i>), Département	

Axe 2	Fiche action 2.1.
Développer et adapter les services à la population	Soutenir l'offre économique et commerciale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune mène une politique de soutien au maintien et au développement de l'appareil commercial de centre bourg. Ainsi, en 2022, un local a été réaménagé sur la place du Foirail pour accueillir dans des conditions adaptées et optimales la boulangerie-pâtisserie déjà en place. La commune souhaite dupliquer cette action à destination de l'épicerie dans un bâtiment plus adapté et plus vaste, toujours au cœur du village.	
Objectifs stratégiques	
• Maintenir le tissu commercial du cœur de bourg • Participer au dynamisme et à l'attractivité du bourg	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.2. : Aménagement d'un local pour le maintien et le développement de l'épicerie du village Descriptif : Aménagement d'un bâtiment en cœur de bourg pour un accueil plus optimal de l'épicerie actuellement en place. Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 500 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☒ 2025	

- ☐ 2023 ☐ 2026
☐ 2024 ☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Europe, Etat, Région (*sous réserve du respect des critères du dispositif de soutien à l'économie de proximité*), Département



Projet 2.1.3. : Extension de la ZAE de la Croix de Mille

Descriptif : La Communauté de communes Carmausin Ségala envisage l'extension de la ZA Croix de Mille sur la partie ouest (zone entourée en rouge).

La quasi-totalité des lots viabilisés et accessible (voierie) appartenant à la 3cs ont été vendus ou sont en cours de vente (un seul lot reste à la vente), il paraît nécessaire d'anticiper l'extension afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Carmausin-Ségala

Coût estimatif : 400 000 €

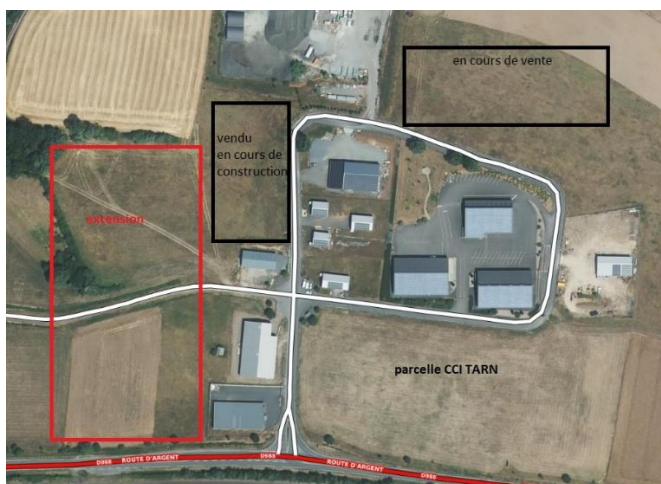
Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- ☐ 2022 ☒ 2025
☐ 2023 ☒ 2026
☐ 2024 ☒ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département



Axe 2	Fiche action 2.2.
Développer et adapter les services à la population	Rénover et adapter les équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Différents travaux sont prévus pour rénover et adapter les équipements publics (école, bâtiments publics...).	
Objectifs stratégiques	
• Adapter les services aux besoins de la population et des nouveaux arrivants • Procéder à la rénovation thermique du parc de bâtiments publics	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.2. : Travaux et rénovation de l'école et construction d'un préau Descriptif : Création d'un abri été/hiver, réaménagement de la cour de l'école, remise en peinture des façades. Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 50 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région (<i>sous réserve du respect des critères du dispositif Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école</i>), Département	

Projet 2.2.3. : Rénovation des toitures de plusieurs bâtiments publics

Descriptif : Rénovation des bâtiments appartenant à la commune (agence postale, logements, églises...) avec des matériaux existants (dépose et repose).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne

Coût estimatif : 150 000 € HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|--|---|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 (2 ^{ème} phase) |
| ☒ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département

Projet 2.2.4. : Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école

Descriptif : Changement des chaudières des bâtiments de l'école et de la mairie.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne

Coût estimatif : 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région (<i>sous réserve du respect des critères du dispositif de rénovation environnementale des bâtiments publics</i>), Département	
--	--

Axe 3	Fiche action 3.1.
Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs	Rénover et compléter l'offre en équipements sportifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'offre en équipements sportifs de Pampelonne rayonne sur un large bassin de vie. La commune souhaite améliorer les conditions de la pratique sportive (vestiaires très dégradés) et compléter l'offre avec de nouveaux équipements (city stade, pumptrack à plus long terme...). Ces différents projets s'insèrent dans le projet global de structuration de la Plaine des Sports, accessible à pied depuis le village via une piste piétonne sécurisée aménagée en 2019.	
Objectifs stratégiques	
• Adapter et conforter l'offre sports et loisirs sur le bourg • Optimiser les conditions d'accueil des sportifs et visiteurs d'un large bassin de vie	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.1.2. : Rénovation des vestiaires du Club de Foot Descriptif : Réalisation de quatre vestiaires et locaux de rangement pour remplacer les vestiaires actuels insalubres destinés à la pratique des sports collectifs féminins et masculins. <i>Référentiel territorial du Pacte Vert</i> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 800 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i>	

☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, ANS, Région (<i>sous réserve du respect des critères du dispositif Equipements sportifs d'intérêt local</i>), Département, Fédération de Foot	
Projet 3.1.3. : Aménagement d'un parking filtrant à la Plaine des Sports Descriptif : Création d'un parking perméable pour recevoir les véhicules concernés par les pratiques sportives et de loisirs. Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Pampelonne Coût estimatif : 50 000 € HT Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Département	

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2 nd e génération							Objectif territorial du Pacte Vert
		2024		2025		2026		27- 28	
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du bourg									
ACTION 1.1 Aménager et végétaliser les espaces publics	Projet 1.1.1 Désimperméabilisation de l'ancien cours de tennis pour la création d'un jardin public								S'adapter à l'urgence climatique
	Projet 1.1.2 Plantation d'arbres à la plaine des sports								Utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
	Projet 1.1.3 Requalification urbaine de la traverse du bourg								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Rénover le parc de logements locatifs publics	Projet 1.2.1 Rénovation énergétique de 3 logements locatifs communaux								Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
AXE STRATEGIQUE 2 : Développer et adapter les services à la population									
ACTION 2.1 Soutenir l'offre économique et commerciale	Projet 2.1.2 Aménagement d'un local pour le maintien et le développement de l'épicerie du village								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.1.3 Extension de la ZAE de la Croix de Mille								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 Rénover et adapter les	Projet 2.2.2 Travaux et rénovation de l'école								Améliorer la santé et le bien-être des habitants

équipements publics	et construction d'un préau								
	<i>Projet 2.2.3</i> Rénovation des toitures de plusieurs bâtiments publics								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.2.4</i> Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école								Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
AXE STRATEGIQUE 3 : Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs									
ACTION 2.1 Rénover et compléter l'offre en équipements sportifs	<i>Projet 3.1.2</i> Rénovation des vestiaires du Club de Foot								Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 3.1.3</i> Aménagement d'un parking filtrant à la Plaine des Sports								Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 3.1.4</i> Aménagement d'une piste de Pumptrack								Améliorer la santé et le bien-être des habitants